



Compte-rendu du Comité de suivi du 02/09/2005

Participaient :

Administration: le DDE, le DDE adjoint, le SG, Mme Mercier

Syndicats :CFDT, FO, CGT

Pour la CFDT : N. Lauzely, JA Camel

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Point sur DIR/SMO/Conseil Général
2. Circulaire du 10 août 2005 sur l'organisation des transferts et les affectations dans les DIR et DDE
3. Bourse aux postes
4. Réorganisation SG
5. Circulaire du 20 juillet sur le dispositif d'accueil et suivi de la mobilité des agents.

1 – Point sur DIR/ SMO/Conseil Général :

Le dimensionnement des transferts Art. 7 a été soumis à la MIGT (inspection générale) et au Conseil Général 82 avant de remonter au ministère.

La MIGT n'a pas fait de remarques ou observations particulières.

Le Président du Conseil Général, à travers un courrier en date du 17/08/05 se dit satisfait des estimations proposées et est prêt à aller plus loin si cela peut régler des problèmes "humains" (Plutôt un poste qu'une compensation financière).

Sur le projet d'organisation du CG 82, il n'y a pas encore de retour, même s'il semble qu'il y ait plusieurs scénarii.

Côté DIR/SMO, rien de bien nouveau.

2 – Circulaire du 10 août 2005:

Cette circulaire précise les processus pour les transferts vers les Conseils Généraux et l'organisation des affectations dans les services routiers et les DDE. Elle fixe également un calendrier des diverses étapes obligatoires.

15 septembre 2005 : Un point d'avancement du projet de service devra remonter au ministère.

Il devra comprendre :

- un organigramme avant et après réorganisation,
- une cartographie territoriale avant et après,
- un dimensionnement des effectifs de l'encadrement (macrogrades),
- les indicateurs d'activités des unités,
- un point sur la concertation avec les OS, CG et collectivités,
- un point sur les problématiques immobilières,
- un point sur les moyens de fonctionnement liés à la réorganisation.

Une réaction en retour est prévue pour le début novembre.

Fin octobre 2005 : Un premier CTPS avec comme sujet principal la bourse aux postes.

Novembre 2005 : mise en ligne sur l'intranet de l'organigramme de la DDE avec descriptif sommaire des postes

Fin novembre 2005 : second CTPS sur les organigrammes détaillés (y compris DIR) avec un vote sur le projet de service.

Mise en place sous autorité du préfet d'une commission locale de suivi (services Etat, CG82, OS)

Début décembre, jusqu'en février : bourse aux postes.

A compter du 1 mars : CAP nationales et locales.

Entre fin CAP et 1 septembre 2006 : notifications de décisions d'affectation des agents.

1^{er} septembre 2006 : date effective de la mise en place de la nouvelle organisation.

Quelques précisions apportées par la circulaire :

- normalement les transferts Article 7 se feraient pour le 1 janvier 2006
- les effectifs supports transférables aux DIR/SMO pourraient rester en DDE, pendant une certaine période, afin d'assurer les mises en places des nouvelles DDE et la gestion des personnels.
- L'organigramme détaillé (cible) pourrait être différent au final, suite à des ajustements pour résoudre certains problèmes d'ordre social.

3 – Bourse aux postes :

En tenant compte des facteurs ci-dessous :

- La DGPA (Direction Générale des Personnels et de l'Administration) ne donnera les effectifs de l'encadrement (par macrogrades) qu'en novembre.
- Après le CTPS d'octobre et remontée à la DGPA, le cadrage définitif ne sera connu qu'en décembre.
- Les vacances d'hiver 2006 pour l'Académie de Toulouse débutent le 18 février 2006.

La bourse aux postes se déroulera sur la première quinzaine de décembre pour les cadres.

A compter du 2 janvier jusqu'au 18 février, bourse aux postes pour le reste des agents.

1^{er} tour

Semaine 1 et 2 de janvier : vœux des agents

Semaine 3 de janvier : analyse

Semaine 4 de janvier : concertation avec les OS et pré positionnement d'un certain nombre d'agents

2^{ème} tour

Semaine 1 de février : vœux des agents non pré positionnés

Semaine 2 de février : analyse

Semaine 3 de février : concertation avec les OS et pré positionnement

En sachant que la prochaine réunion du Comité de Suivi sera consacrée aux modalités précises de la bourse aux postes avec un calage dans le temps (un travail préparatoire sera fourni aux organisations syndicales), nous avons un échange, administration et OS, sur quelques pistes de fonctionnement, à savoir entre autres :

- Au 1^{er} tour, les choix n° 1 (vœux sur 3 postes au départ) seront privilégiés.
- Sur un même poste, un choix n°2 ne pourra être prioritaire sur un choix n°1

4 – Réorganisation du Service Général :

Actuellement :

1 Chef de service + 1 C

BRH	Formation	Médico-social	BAG	BI	CAIDA-COM	BGP	BC	CMAJ
1 A 2 B 5 C	1B ⁺ 2C	1 B ⁺ (ASP) 1 B (ASS) 1 C + médecin + CLAS + MGET	1 B ⁺ 5 C 2 C expl 2 C AS (ménage + repro) +1 chauffeur	1 B ⁺ 3 C	2 B ⁺ 1 C expl 1 C accueil 1 C com 3 C	1 B ⁺ 1 B 1 C 1 C iss, IP	1 B ⁺ 1,5 C 1 C	1 A 1 B 1 C 1 C

ASP = Sécurité Prévention
ASS = Assistante Sociale

Nouvelle organisation

1 Chef de service + 1 C

Gestion Ressources Humaines	Gestions Moyens	Gestion Financière
1 A 1 B Gestion globale (CAP, CTPS, CLHS, ...) 1 B Gestion agents (carrière, formation, ...) 3 C	1 B ⁺ moyens généraux 1 B ⁺ informatique 2 C informatique 2 C comptabilité 2 C 2 C expl 1 C chauffeur 1 C AS (ménage)	1 B ⁺ (Ou 1A) 2 B 2,5 C

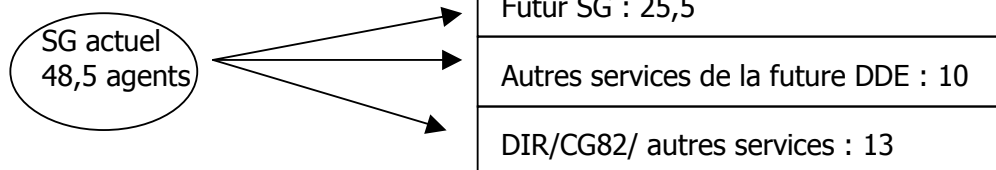
Medecin
ASP
ASS

mutualisés avec autres DDE

Disparition de la reprographie (en baisse constante depuis des années).

D'autres mutualisations seront encore à trouver entre les 3 unités

Sur l'ensemble du Service Général, ce projet de réorganisation voit la disparition de 1 A, 2 B et 10 C.



5 - Circulaire du 20 juillet :

La circulaire du 20 juillet 2005, est relative à la mise en place d'un dispositif d'accueil des agents et de suivi de leur mobilité.

Ce dispositif a 5 objectifs :

1. s'assurer que tous les agents connaissent et comprennent les projets de restructuration ;
2. amener les agents à apprécier pour eux-mêmes les conséquences possibles des projets de restructuration de leur service ;
3. à leur demande, préparer avec les agents leur évolution professionnelle, y compris en termes de niveau de compétences et de formation ; d'éventuels reclassements statutaires pourront être envisagés si nécessaire ; il conviendra également d'examiner les départs hors de l'administration de l'Équipement que certains agents pourront souhaiter ;
4. permettre aux agents qui le souhaitent de procéder avec l'assistant de service social à l'examen des conséquences d'un changement de résidence administrative sur leur vie familiale et personnelle : déménagement et nouvelle installation (coût et indemnités ou aides existantes, scolarité des enfants, travail du conjoint), déplacements domicile-travail (surcoûts éventuels, indemnités et aides existantes) ; si nécessaire, un accompagnement psychologique pourra être mis en place ;
5. prendre en compte l'ensemble de ces éléments au plus tard lors des dispositions de type « bourses aux postes » qui seront mises en oeuvre.

La direction estime que les 3 premiers points se retrouvent dans les objectifs fixés à l'encadrement de la DDE (Forum des cadres : Écoute renforcée, souci de proximité, ...)

Les deux derniers points seront traités par la mise en place d'une mission d'accueil et de suivi, composée du SG (pilote), de l'Assistante Sociale, du médecin et du BRH.

6 – Divers points :

Le directeur s'engage à ce qu'aucun agent de catégorie C ne soit déplacé hors département contre son gré.

Le directeur estime que le poste de directeur adjoint ne se justifiera plus à moyen terme pour une DDE comme celle du Tarn et Garonne. Par contre le SG verra sans doute son rôle renforcé, notamment avec l'échelon régional.

A la question sur la réforme des services Etat, le directeur rappelle que la préfète n'avait pas souhaité une fusion DDE/DDA, mais des rapprochements (guichet unique IP, CODIR mixte tous les 2 mois, ...)

Le prochain Comité de Suivi aura lieu le 7 octobre 2005 à 14 h.